

Transaction immobilière et jurisprudence

Formation interentreprises

Objectifs :

- Mettre en pratique la réglementation dans le domaine de la réglementation immobilière
- Intégrer le code de déontologie (2h) et la charte contre la discrimination (2h) dans sa pratique
- Eviter et maîtriser un conflit

Public : gérants, salariés, agents commerciaux, négociateurs et plus généralement toute personne ayant le pouvoir d'engager le titulaire de la carte professionnelle.

Prérequis : aucun

Méthodes pédagogiques mobilisées : adaptation des apports théoriques de la formation à l'expérience et aux besoins de chaque stagiaire. Cas pratiques et pédagogie interactive.

Animation : formation animée par un expert judiciaire (estimation immobilière et location).

Suivi des acquis et validation : contrôle continu des connaissances acquises. Attestation de formation.

Lieu de la formation : à distance.

Planning – durée - horaires :

Planning : 30 mai, 2, 7 et 10 juin 2022 matins

Durée : 4 ½ journées (14 heures)

Horaires : de 8h30 à 12h00

Prix : 540,00 € non soumis à TVA / personne

→ Bon pour accord à nous retourner

Nom du participant :

Destinataire de la facture : OPCO Entreprise

Coordonnées :

Entreprise :

Nom - Prénom :

Fonction :

Date / cachet et signature

Contact CP Formation :

Pascal Chevrier - Téléphone : 07 69 75 62 43

Email : cp.formation63@gmail.com

Transaction immobilière et jurisprudence

Contenu de la formation

JOUR 1

La déontologie et l'éthique d'un agent immobilier (2 heures)

Loi VALLS de juillet 2015. Décret n° 2015-1090 du 28 août 2015

Définition de l'agent immobilier

L'assise juridique d'un agent immobilier

Protection sociale des négociateurs immobiliers

Responsabilité Civile Professionnelle : quelle prescription ?

Arrêts de Cours de Cassation :

En ordre pour votre rémunération
Votre grenier est bien aménageable
Garantie des vices cachés et indemnisation de l'acquéreur
Prêt d'un logement ou d'un terrain
Gare aux mauvaises odeurs
Dites « prévoyez de m'informer si vous vendez sans moi »

Du nouveau pour le démarchage téléphonique – Loi n°2020-901 du 24 juillet 2020

Un permis avec servitude de passage

Du nouveau en cas de litige avec la DGCCRF – Loi n° 2020-734 du 17 juin 2020

Paiement de la clause pénale à AI

Carnet d'information pour les logements

Vendre un bien avec une procédure pénale pour des travaux

JOUR 2

Une nouvelle charte contre les discriminations (2 heures)

Arrêts de Cours de Cassation :

Diagnosticteurs : quelle responsabilité ?
Une vente avec une prise de possession anticipée
Des dégradations à la sortie d'un locataire
Gare aux travaux réalisés avant une vente
Mandat exclusif : verrouiller la rubrique actions
Mandat entre professionnels

Dispositifs anti blanchiment
Le point sur la réforme Nogal
Construction irrégulière
Le bail d'habitation (étude générale)